

RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU  
SITE ARCHEOLOGIQUE DE CARTHAGE



المعهد الوطني للتراث  
INSTITUT NATIONAL  
DU PATRIMOINE

RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU  
SITE ARCHEOLOGIQUE DE CARTHAGE

- BIEN C37 -



NOVEMBRE 2024

## RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE CARTHAGE

Nom du bien : Site archéologique de Carthage  
Etat partie : La Tunisie  
Numéro d'identification : C37  
Bien : 498,08 ha

### 1. Résumé analytique du rapport :

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la réponse de la Tunisie à la décision du comité du patrimoine mondial n°45 COM 7B.149.

La Tunisie est appelée à soumettre au Centre du patrimoine mondial avant le 1<sup>er</sup> Décembre 2024, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et de la mise en œuvre des recommandations mentionnées dans la décision, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 47<sup>e</sup> session.

L'intérêt porté par l'État tunisien au site archéologique de Carthage depuis l'indépendance et qui s'est traduit, entre autres, par son inscription sur la Liste du patrimoine culturel de l'UNESCO en 1979 (**Critères** : (ii)(iii)(vi)), mais aussi par la campagne internationale qu'il a organisée sous l'égide de l'UNESCO pour assurer la sauvegarde de ce site prestigieux, ainsi que par la création en 1985 du « parc archéologique national Carthage-Sidi Bou Saïd -qui a permis son classement au patrimoine national-, n'a pas faibli avec le temps.

Durant 2023 et 2024, plusieurs travaux de conservation et de valorisation du site ont été réalisés. Certains s'inscrivent dans le cadre de projets bien déterminés consacrés à des zones spécifiques du site tel que le projet de réhabilitation du quartier des villas romaines, mais d'autres sont de l'ordre d'interventions d'urgence comme celles qui ont été réalisés sur le monument des thermes d'Antonin. Les fouilles programmées et préventives visent à explorer au maximum les richesses archéologiques du site dans la zone jaune et la zone sous contrôle afin de le connaître d'avantage et protéger les structures ensevelies pour les générations futures.

Par ailleurs, la lutte continue contre les constructions illégales, a permis de limiter ces infractions notamment dans la zone du cirque et des ports puniques.

L'institut National du patrimoine a procédé également au classement de monuments supplémentaires et à l'acquisition de terrains archéologiques.

Le projet de réhabilitation du musée archéologique et de ses abords présentera certes une meilleure intégration du site dans son contexte socio-économique et culturel, mais cela passe actuellement par des efforts multiples de préservation des valeurs universelles du site.

Le grand travail réalisé au niveau de l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers du site ainsi que les opérations de mise en valeur comme la signalétique et la médiation virtuelle ne font que renforcer la promotion touristique et culturelle de Carthage à l'échelle nationale et internationale.

La programmation et la stratégie future de gestion du site que ce soit à travers la préparation de promulgation du plan de gestion et du plan de protection et de mise en valeur permettront dans l'avenir de remédier à plusieurs problèmes de gestion et d'intégration du site dans son contexte ainsi que sa préservation pérenne.

Dans ce rapport des réponses seront fournies et développées pour chacun des points énumérés dans la décision ainsi qu'une actualisation de l'état de conservation du bien.